



Droits chômage après démission pour contrat V.I.E

Par SimonP

Bonjour à tous,

J'ai démissionné de mon ancien CDI en décembre 2020 pour commencer un nouveau contrat V.I.E (Volontariat International en Entreprise) en avril 2021.

Mon contrat V.I.E se terminant en avril 2023 (contrat de 2 ans), aurais-je droit au chômage à mon retour en France ? Si oui, sur comment seront calculé mes indemnités ?

Pour information :

- Mon précédent CDI a duré environ 3 ans
- Mon contrat V.I.E a duré 2 ans (durée déterminée)
- Entre mon CDI et mon V.I.E, j'ai travaillé 2/3 semaines en intérim

Merci pour votre aide.

Par morobar

Bonjour,
aurais-je droit au chômage à mon retour en France ?

Peut-être bien que oui, peut-être bien que non.

Un simulateur de situation ici:

[url=https://www.pole-emploi.fr/candidat/mes-droits-aux-aides-et-allocati/lallocation-chomage-a-letranger.html]https://www.pole-emploi.fr/candidat/mes-droits-aux-aides-et-allocati/lallocation-chomage-a-letranger.html[/url]

Par SimonP

Merci beaucoup pour cette réponse. Malheureusement le simulateur ne permet pas d'enregistrer ma situation précise.